

JAYCO JAY FLIGHT

JEU CONCOURS D'OR

REGLEMENTS OFFICIELS

AUCUN ACHAT NI PAIEMENT DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT N'EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER À CE CONCOURS. UN ACHAT OU UN PAIEMENT *DE QUELQUE NATURE QU'IL SOIT N'AUGMENTERA PAS* VOS CHANCES DE GAGNER. L'OFFRE EST NULLE SI INTERDITE, TAXÉE OU RESTREINTE PAR LA LOI. OUVERT AUX RÉSIDENTS DES 48 ETATS CONTIGUS, LE DISTRICT DE COLUMBIA ET LE CANADA, SAUF LA OU CELA EST INTERDIT OU RESTREINT PAR LA LOI. LE CONCOURS EST OUVERT A TOUS LES RESIDENTS AGES DE 18 ANS OU PLUS AU MOMENT DE LA PARTICIPATION OU AUX RESIDENTS QUI ONT ATTEINT LA MAJORITE DANS LEURS PROVINCES OU TERRITOIRES A LA DATE DE PARTICIPATION DANS LA LIMITE DE DEUX (2) INSCRIPTIONS PAR PERSONNE ET PAR TITULAIRE DE COMPTE AUTORISÉ.

PÉRIODE DU CONCOURS:

LE JAYCO JAY FLIGHT concours Giveaway d'or (le «concours») débute à 0:00:01 heure normale du Centre («HC») le 15^e Juillet, 2015 et se termine à 11:59:59 pm heure normale du Centre («HC») le 30 de Septembre, 2015.

I. Comment participer: Il ya deux (2) façons de participer au concours:

(1). Entrée électronique: Vous pouvez accéder au concours en visitant <http://www.jayco.com/about/jay-flight/>. Ensuite, cliquer sur l'onglet concours et remplir tous les champs obligatoires du formulaire d'inscription à l'écran, puis cliquez sur le bouton «submit». Vous recevrez une (1) participation au concours. Vous devez remplir tous les renseignements nécessaires pour être admissibles au concours. Les entrées ayant une information incomplète seront disqualifiés et inadmissibles pour gagner. Il ya une limite de deux (2) participations par personne et par titulaire de compte e-mail, quelle que soit la méthode de participation. Entrées électroniques doivent être remplies et soumises le 30 Septembre 2015 a 23:59 pour être admis. Les frais d'utilisation à l'accès internet par votre service vous sont imposés.

(2). Lieu de participation au concours :

Visitez n'importe quel concessionnaire Jayco et participer aux USA ou Canada durant les heures normales pendant la durée du concours. Remplissez un formulaire officiel d'inscription au concours, qui doit être tamponné (à l'aide affranchissement correct) envoyé par la poste par le participant, et reçu à l'adresse indiquée sur le formulaire au plus tard le 30 Septembre, 2015. Dès réception du formulaire complété, vous recevrez une (1) participation supplémentaire à ce concours. Quelle que soit la méthode utilisée pour participer au concours, soit par voie électronique, chez le concessionnaire, ou une combinaison des deux, le nombre maximum d'entrées autorisées pendant la promotion est de deux (2) par personne, résidence ou par titulaire de compte autorisé. Tous les bulletins de participation

deviennent la propriété du commanditaire et ne seront pas retournés aux participants. CHAQUE CONCESSIONNAIRE NE PEUT ÊTRE PARTICIPANT. Pour voir une liste complète des concessionnaires participants, voir la première page.

2. Admissibilité:

Le concours est ouvert uniquement aux résidents légaux des (48) États-Unis contigus (y compris le District de Columbia) et du Canada, qui au moment de l'entrée ont au moins dix-huit (18) ans ou l'âge de la majorité dans leur état, province ou le territoire de résidence. Les employés, administrateurs, dirigeants, mandataires, propriétaires de franchises, revendeurs ou des représentants de Jayco, LLC et Jayco du Canada, LLC (le «commanditaire»), Creative Marketing Communications, Inc., («administrateur»), ainsi que leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées et les agents et agences publicitaires et promotionnelles, d'autres personnes engagées dans le développement, la production, l'exécution ou la distribution de ce concours, ci-après dénommés collectivement («renonciataires»), ne sont pas admissibles à participer. Renonciataires et les membres de leur famille immédiate ne sont pas admissibles pour participer ou gagner. «Les membres de la famille immédiate» désigne les parents, beaux-parents, enfants, beaux-enfants, frères et sœurs, demi-sœur ou demi-frère, ou conjoints, peu importe où ils vivent, et les personnes vivant dans la même résidence, au moins trois mois par an, qu'ils soient liés ou non. La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du participant au présent règlement officiel. Gagner le grand prix, il faut respecter toutes les exigences énoncées dans les présentes. En participant à ce concours, les participants acceptent la « *politique de confidentialité* » Jayco, situé à <http://www.starcraftv.com/pages/privacypolicy.php> et que leur entrée et les renseignements personnels recueillis dans le cadre de ce concours ne seront utilisés que par Jayco et / ou leurs courtiers et agents.

Les entités du concours ne sont pas responsables des participations incomplètes, pour toute entrée qui est perdue, en retard, mal acheminées ou non livrées, qu'elles soient dues à des erreurs du système, omissions, interruptions, effacements, défauts dans les opérations ou transmissions, vol ou destruction, ou les échecs, les transmissions défectueuses ou des dysfonctionnements de télécommunications autres, non réception du formulaire d'inscription officiel, toute défaillance matérielle ou logicielle de quelque nature, connexions réseau perdues ou non disponibles, échouées, incomplètes ou tronquées transmissions informatiques ou téléphoniques, des erreurs typographiques ou d'un système et les échecs, les transmissions défectueuses, de défaillances techniques ou autres. Entrées reproduites mécaniquement ou par programmation ne sont pas autorisées. Les inscriptions tardives ou les entrées envoyées par tout autre moyen en dehors de ceux décrits dans la règle n° 1 ne seront pas acceptées. En cas de litige quant à l'identité d'une personne soumettant un bulletin électronique, celle-ci sera réputée avoir été soumise par la personne au nom de laquelle le compte e-mail (fourni par le formulaire d'inscription) est enregistré (le «titulaire autorisé du compte»). Le «titulaire autorisé du compte» est la personne physique à qui est assignée à l'adresse e-mail par un fournisseur d'accès Internet, fournisseur de services en ligne ou toute autre organisation qui est responsable d'assigner des adresses e-mail, ou le domaine associé à l'adresse e-mail soumise. Le gagnant potentiel peut être tenu de prouver qu'il est bien le propriétaire du compte autorisé.

3. Concours Tirage au Hasard :

Un tirage au sort aura lieu le 7 Octobre, 2015, à Dallas, Texas à 16h00 (CT) parmi toutes les inscriptions admissibles reçues sous la supervision de l'Administrateur, un organisme indépendant chargé de juger, dont les décisions sont sans appel et liées à toutes les questions relatives au présent concours. Le gagnant potentiel sera avisé par téléphone, par courriel ou par la poste du jour au lendemain, le ou vers le 7 Octobre, 2015. Le gagnant potentiel doit signer et retourner un affidavit / déclaration d'admissibilité et de responsabilité et de publicité (sauf si interdit) dans les quatorze (14) jours à compter de la date de la lettre de notification du prix ou le prix peut être annulé et remis à un autre gagnant potentiel, conformément aux Règlements.

Pour les résidents canadiens seulement, comme condition de gagner un prix, le gagnant potentiel doit répondre correctement à une durée limitée une question d'habileté. Si le gagnant potentiel ne peut être contacté, ne parvient pas à signer et retourner l'affidavit / déclaration d'admissibilité et la responsabilité et décharge de publicité (le cas échéant) dans le délai prescrit, ou si un avis de prix est retourné comme non délivrable. Dans ce cas, les Commanditaires du Concours ont le droit de disqualifier le gagnant potentiel et de sélectionner un gagnant potentiel alternatif conformément au règlement du concours.

4. Description des prix, quantité, valeur au détail approximative («VDA»), et Chances de gagner:

Grand prix: Un (1) grand prix d'un Jayco 264BHW Jay-flight SLX d'une valeur approximative de \$16,724 USD ou 20,976 \$ CAD. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations reçues. La VDA totale du prix est le prix \$16,724 USD ou 20,976 \$ CAD.

Pas plus d'un (1) prix spécifié dans le présent règlement officiel ne sera attribué. Le prix Jayco sera basé sur le stock d'un concessionnaire / disponibilité. Le gagnant doit prendre possession du prix chez le concessionnaire désigné commanditaire près de la résidence du gagnant dans les 30 jours suivant la notification écrite qu'il sera disponible. Tous les gagnants américains recevront un formulaire IRS 1099-MISC à des fins fiscales. Aucune substitution, cession, substitution en espèces ou transfert de prix n'est autorisé, sauf par le commanditaire, qui se réserve le droit de remplacer un prix ou une partie des prix d'une valeur égale ou supérieure. Le commanditaire et les renonciataires ne sont pas responsables des limitations gagnants qui empêchent l'acceptation ou de l'utilisation du prix. Les chances de gagner le grand prix dépendent du nombre total de participations reçues.

5. Limites et Responsabilité:

Le gagnant potentiel peut être tenu de prouver qu'il est bien le propriétaire du compte autorisé. Les renonciataires ne sont pas responsables pour toute information erronée ou inexacte, qu'elle soit causée par les participants, erreurs d'impression, ou par tout équipement ou programmation associé ou utilisé dans le concours; défaillances techniques de toute nature, y compris, mais sans s'y limiter, des dysfonctionnements, interruptions ou déconnexions de lignes téléphoniques ou du matériel ou des logiciels réseau; intervention humaine non autorisée dans n'importe quelle partie du processus

d'inscription ou du concours; erreur technique ou humaine pouvant survenir dans l'administration du concours ou le traitement des inscriptions. Dans le cas où la production, de programmation ou de toute autre nature, plus que le nombre de prix que conformément aux présentes Règles officielles disponibles et / ou revendiquée, l'administrateur se réserve le droit d'attribuer seulement le nombre de prix indiqué ici par un hasard l'élaboration de tous les gagnants recueillies jusqu'au moment de la résiliation.

ATTENTION: TOUTE TENTATIVE PAR UN PARTICIPANT D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT OU DE NUIRE AU CONTENU OU LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DE CE CONCOURS EST UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES ET EN CAS D'UNE TELLE TENTATIVE, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOMMAGES (Y COMPRIS LES HONORAIRES D'AVOCATS) ET AUTRES RECOURS CONTRE LE DIT PARTICIPANT DANS LES LIMITES AUTORISÉE PAR LA LOI.

6. Publicité:

Sauf en cas d'interdiction, la participation au concours, autorise le Commanditaire et l'utilisation de ses agents du nom du gagnant, image, photographie, sa voix, ses opinions, et / ou ville et état / province / territoire à des fins promotionnelles dans tout média, dans le monde entier, sans autre paiement ou contrepartie.

7. Conditions Générales :

En acceptant le prix du tirage, le gagnant accepte de libérer et de toute responsabilité le commanditaire et les renoncitaires de toute réclamation ou cause d'action, y compris, mais sans s'y limiter, des blessures corporelles, la mort ou des dommages ou perte de biens, découlant de la participation au concours ou de la réception ou de l'utilisation d'un prix. Le commanditaire et les renoncitaires ne sont pas responsables du retard, pertes, vols, illisibilités, mutilations, in compléментарités, invalidités ou mal administration des entrées, se réserve le droit de suspendre, d'annuler et / ou de modifier le concours ou toute partie de celui-ci, si la fraude, défaillances techniques ou de tout autre facteur échappant au contrôle raisonnable du Commanditaire nuit à l'intégrité ou le bon déroulement du concours tel que déterminé par l'administrateur à sa seule discrétion. Quand le concours événement est terminé, l'administrateur remettra le prix au hasard parmi toutes les participations admissibles reçues jusqu'à la date de résiliation. Le commanditaire se réserve le droit (sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux [RACJ] du Québec s'il ya lieu) à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qu'il juge avoir falsifié le processus de participation ou le déroulement du concours ou agissant en violation de ces règlements officiels. Le manquement du commanditaire à respecter toute disposition du présent règlement officiel ne constitue pas une renonciation à cette disposition. Ni le commanditaire, ni l'administrateur ne font aucune garantie et déclinent toute garantie expresse ou implicite, en fait ou en droit, que ce soit maintenant ou plus tard adoptée en ce qui concerne le prix, y compris, sans limitation, les garanties implicites de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier, sauf dans les cas prévus séparément aux participants par la loi ou par écrit par le commanditaire. Tous les bulletins de participation deviennent la propriété du commanditaire et ne seront pas retournés au participant.

8. Différends:

Sauf si la loi l'interdit, le participant accepte que (i) tous les litiges, réclamations et causes d'action découlant de ou en rapport avec ce concours ou tout prix attribué, doivent être résolus individuellement, sans recours à aucune forme de classe action, et par United States District Court de l'État du Texas ou le tribunal de l'État du Texas situé dans le comté de Dallas, Texas, et en participant, le participant consent expressément à la compétence personnelle de ces tribunaux et renonce à tout droit de changement de lieu ou comme droit, (ii) toute réclamation, tout jugement et sentences arbitrales se limitent à de véritables *frais déboursés*, y compris les coûts associés à la participation à ce concours, à l'exception des honoraires d'avocats », et (iii) En aucun cas, le participant ne pourra obtenir un prix, et renonce à tout droit de réclamer des dommages-intérêts punitifs, accessoires et indirects et tous autres dommages, autres que pour les réels out-of-menues dépenses, et à tout droit à des dommages multipliés ou autrement augmentés. Certaines juridictions ne permettent pas les limitations ou l'exclusion de responsabilité pour les dommages directs ou indirects, de sorte que ci-dessus ne peuvent pas s'appliquer à vous. **Le gagnant reconnaît qu'aucune autre partie ni aucun agent ou un mandataire de toute autre partie n' a fait de promesse, représentation ou garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, ne figurant pas ci-dessus et concernant l'objet des présentes.** Le gagnant reconnaît qu'il n'a pas exécuté aucun document se fondant sur aucune promesse, représentation ou garantie qui n'est pas contenue dans ce document. Toute renonciation par le commanditaire et ses sociétés affiliées de toute expression d'un document dans un cas particulier ne doit pas être une renonciation à une telle pour l'avenir. Le gagnant accepte que l'invalidité ou le caractère exécutoire de toute partie d'un document ne doivent en aucun cas affecter la validité ou le caractère exécutoire de tout le reste de ce document.

9. Liste des Gagnants:

Pour le nom du gagnant, envoyez écrite a la main, pré-adressée, timbrée # 10-dimensionné l'enveloppe à: Jayco Winner Name Requête, c / o Creative Marketing Communications, Inc., 980 North Michigan Avenue Suite 1400, Chicago, IL. 60611. Les résidents Canadiens peuvent omettre le port de retour. La limite est d'une demande par enveloppe. Les demandes de nom du gagnant doivent être reçues avant le 30 Septembre, 2015.

10. Les Résidents du Québec:

Tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la RACJ pour une décision. Tout litige concernant l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'aider les parties à parvenir à un règlement.

11. Commanditaire:

Jayco, Inc., 903 S. Main Street, Middlebury, IN 46540.

Administrateur du concours: Creative Marketing Communications, Inc., 980 N. Michigan Avenue, Suite 1400, Chicago, IL 60611.

Le concours, toutes les pages et le contenu des règles sont la propriété soit de CMC et / ou de ses commanditaires. Toute reproduction ou utilisation non autorisée de tout matériel protégé par copyright ou des marques sans l'autorisation écrite expresse de son propriétaire est strictement interdite.

©2015 Creative Marketing Communications, Inc.

Règles Abrégées Pour Impression

AUCUN ACHAT NECESSAIRE. NUL LORSQU'INTERDIT PAR LA LOI .Le concours se termine le 30/09/2015. Concours ouvert aux résidents légaux des 48 États américains contigus et DC qui ont 18 ans ou plus et les résidents légaux du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence au moment de l'inscription. Un (1) Grand prix: Jayco 264BHW Jay Flight SLX, ARV: \$16,724 USD ou 20,976 \$ CAN. Le concours est soumis au règlement officiel disponible chez les concessionnaires participants Jayco ou à jayco.com/about/jay-flight/.